

INFORMATIONS RELATIVES A L'ALLÈGEMENT

Toutes les informations relatives à l'allègement à l'inscription sont disponibles sur les pages web du Service des inscriptions via le lien suivant : www.unamur.be/inscription/specificites-inscription/allegement. Par ailleurs, les dispositions réglementaires relatives à cette démarche sont déterminées dans le Règlement des études et des évaluations disponibles via le lien suivant : www.unamur.be/etudes/etudiant/formations/reglement-des-etudes-et-des-examens.

PROCÉDURE

Veillez compléter le présent formulaire de demande d'allègement, le dater et le signer et le communiquer au **secrétariat administratif de votre faculté**, pour le **30 septembre** au plus tard, en y joignant tous les documents nécessaires à son analyse.

Le secrétariat administratif de la faculté fera suivre le formulaire auprès du conseiller académique et du **jury** de la formation concernée pour examen et décision. Une fois le formulaire validé par le jury, le secrétariat vous en transmettra une copie et le cas échéant encodera le programme allégé.

Attention : si vous êtes ressortissants d'un pays hors union européenne et non-assimilés, vous devez être inscrits à au moins 54 crédits sans quoi le renouvellement de votre titre de séjour pourrait être refusé par l'Office des Etrangers.

DONNÉES SIGNALÉTIQUES

Nom : Prénom :

Matricule étudiant :

Bachelier/Master/Master de spécialisation/AESS en

DEMANDE D'ALLÈGEMENT (motifs)

L'allègement est uniquement accordé pour des motifs **professionnels, académiques, sociaux** ou **médicaux** dûment attestés. Veuillez détailler ci-dessous le motif de votre demande et joindre au présent formulaire les documents justificatifs liés à votre situation^{1,2}.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

¹ Liste non-exhaustive des documents tenant lieu de justificatifs :

Motif professionnel : pour attester d'un emploi, une attestation de l'employeur ou, à défaut, la fiche de rémunération la plus récente ; pour attester de la recherche d'un emploi, une attestation du FOREM ; pour attester d'une activité en tant qu'indépendant, une attestation d'affiliation à la sécurité sociale.

Motif académique : pour attester d'une double inscription, une attestation d'inscription ;

Motif social : pour attester d'une aide à un membre de la famille, un certificat médical ainsi qu'à un document attestation du lien familial ; pour attester la charge d'un ou plusieurs enfants, une composition de ménage ; pour attester d'une demande d'asile en cours, une attestation « annexe 26 ».

Motif médical : pour attester d'une maladie, un certificat médical.

² Les étudiants bénéficiant de l'**allègement « de droit »**, à savoir les personnes dont la participation aux activités d'enseignement est rendue difficile en raison de leur handicap ou celles dont la qualité de sportif de haut niveau, d'espoir sportif ou de partenaire d'entraînement est reconnue, ne doivent pas détailler les motifs justifiant leur demande, mais doivent joindre au présent formulaire le document qui atteste de la situation qui leur donne droit à l'allègement.

